Republique Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2023.01.16 Du 13 février 2023
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 7 février, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
VILLE DE		S.: Transfert au S.I.M.A.D. et autres dispositions
La Celle Saint-Cloud	liées à cette cession Accusé de réception en préfecture	
EA CEEEE SAMA CEECE	078-217801265-20230213-DEL2023-01-16-DE Date de télétransmission : 20/02/2023	
La Celle Saint-Cloud		Date de réception préfecture : 20/02/2023
SECRETAIRE DE SEANCE :	Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-18,	
HELENE ALEXANDRIDIS	vu le code general des confectivites territoriales, et notamment son article L. 3211-16,	
EN EXERCICE: 35	Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article R. 312-194-24,	
PRESENTS: 25	Vu l'ordonnance n° 2018-22 du 17 janvier 2018 relative au contrôle de la mise en œuvre des	
POUVOIRS: 9 VOTANTS: 34	dispositions du code de l'action sociale et des familles,	
Pour: 34	_ ^	
Presents Le Maire	Vu l'avis favorable de la Commission Vie S	ociale – Jeunesse – Famille réunie le 1 ^{er} février 2023,
Olivier DELAPORTE	Vu la convention cadre de mise à dispositio	n de movens pour le fonctionnement du Groupement
	Vu la convention cadre de mise à disposition de moyens pour le fonctionnement du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (G.C.S.M.S.) « La Celle Saint-Cloud – Le Chesnay »,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE	conclue par la commune de La Celle Saint-Cloud, le C.C.A.S. de La Celle Saint-Cloud, la	
Pierre SOUDRY	commune du Chesnay, le C.C.A.S. du Chenay et le G.C.S.M.S. « La Celle Saint-Cloud – Le Chesnay », signée le 21 décembre 2018 conformément à la délibération n°2018.06.12 du 11	
Sophie TRINIAC	décembre 2018,	conformement a la deliberation n°2018.06.12 du 11
Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX	decembre 2018,	
Michel AUBOUIN	Considérant la volonté du GCSMS « La Celle Saint-Cloud – Le Chesnay » (n° FINESS :	
Dominique PAGES Richard LEJEUNE	780024998), dont est membre le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la commune de La Celle Saint-Cloud, de transférer la gestion du Service de Soins Infirmiers À Domicile	
Richard Lejeune		gestion du Service de Soins Infirmiers A Domicile ur le maintien à domicile (S.I.M.A.D.) par la cession
Les Conseillers	de l'autorisation médico-sociale enregistrée	
Mohamed KASMI		
Olivier MOUSTACAS Geneviève SALSAT	Considérant l'accord de principe de L'Agence Régionale de Santé quant à la cession de	
Bruno-Olivier BAYLE	l'autorisation, exprimé lors de la réunion du 11 janvier dernier dans les locaux de la délégation ARS des Yvelines à Versailles,	
Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL	ARS des 1 veinies à versaines,	
Nathalie PEYRON		à préserver la bonne prise en charge des besoins de
Laurent DUFOUR	soins des habitants de notre territoire d'intervention, en confiant à un syndicat intercommunal	
Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON	spécialisé et expérimenté le service mutualisé créé en 2018, ce syndicat étant mieux à même de faire évoluer ce service dans le nouveau contexte de la réforme médico-social en vigueur,	
Marie-Pierre DELAIGUE	lane evoluel ce service dans le nouveau con	nexte de la reforme medico-social en vigueur,
Olivier BLANCHARD	Considérant que la gestion du S.S.I.A.D. act	uellement assurée par le G.C.S.M.S. s'effectuera dans
Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN	les mêmes conditions et sur le même territo	ire par le S.I.M.A.D,
Jean-François THOMAS	Considérant que les locaux acqueillant actu	ellement les activités du S.S.I.A.D., ou de nouveaux
Andrée BLOCH		tur service autonomie vers lequel le S.S.I.A.D. doit
Blaise VIGNON	évoluer, seront mis à disposition du S.I.M.A	
ABSENT EXCUSE: GEORGES	Considérant que este servi-	dissolution du G C S M S non outination de son alliet
LEFEBURE	Considérant que cette cession emportera la dissolution du G.C.S.M.S. par extinction de son objet et le transfert de l'ensemble de son activité de S.S.I.A.D. au S.I.M.A.D.,	
ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR: Jean-Christian SCHNELL à Sylvie	or to transfer de l'ensemble de son delivité	SISIAL BIAST WW STATE BIAST 19
d'ESTEVE		inicipal de la commune de La Celle Saint-Cloud de
Valérie LABORDE à Olivier DELAPORTE	solliciter son intégration au S.I.M.A.D.,	
Birgit DOMINICI à Sophie TRINIAC	Le Conseil municipal,	
Naïma CONTE EL ALAMI à	Après en avoir délibéré,	
Françoise ALBOUY Vincent POUYET à Benoît VIGNES	À L'UNANIMITE des membres présents et représentés,	
Pierre QUIGNON-FLEURET à Pierre		
SOUDRY		

Juliette DECAUDIN à Dominique PAGES

Carmen OJEDA-COLLET à Jean-François BARATON

Stéphane MICHEL à Jean-François THOMAS

DECIDE:

D'approuver, à compter de la cession du S.S.I.A.D. du G.C.S.M.S. « La Celle Saint-Cloud - Le Chesnay », l'extinction de la convention cadre de mise à disposition de moyens pour le fonctionnement du G.C.S.M.S. « La Celle Saint-Cloud – Le Chesnay »,

D'autoriser la Ville à adhérer au S.I.M.A.D. (Syndicat intercommunal de Maintien à Domicile).

D'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec le S.I.M.A.D. une convention de mise à disposition des locaux accueillant actuellement le S.S.I.A.D.

Acte rendu exécutoire en vertu de son Dépôt en Préfecture le 20/01/23 et de sa publication le 23/02/23

Le Maire Par délégation

And BELLOIR

Directrice du Pôle Administration Générale et

Relations aux Citoyens

Pour extrait conforme au registre Le Maire,

Olivier DELAPORTE

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.